



LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
POUR L'INVESTISSEMENT

Evaluation socio-économique des projets d'investissements publics

Production d'expertise et processus de décision

Séminaire IFSTTAR

8 avril 2019



Premier Ministre
Secrétariat général pour l'investissement

Luc BAUMSTARK, luc.baumstark@pm.gouv.fr
Département « Evaluation des investissements publics »

1. L'obligation d'évaluation socio-économique

2. *Les cadres d'évaluation*

Le cadre réglementaire actuel

- **Art 17, LPFP 31 décembre 2012**

« **Les projets d'investissements** civils financés par l'Etat, ses établissements publics, les établissements publics de santé ou les structures de coopération sanitaire **font l'objet d'une évaluation socio-économique préalable**. Lorsque le montant total du projet et la part de financement apportée par ces personnes excèdent des seuils fixés par décret, cette évaluation est **soumise à une contre-expertise indépendante préalable**.

« **Le Gouvernement transmet au Parlement les évaluations et les contre-expertises** mentionnées au premier alinéa.

« Les conditions d'application du présent article sont prévues par décret. »

- **Le décret 2013-1211 (23 décembre 2013)** précise 2 seuils

- **20 M€ HT** : Déclaration à l'inventaire et constitution d'un dossier d'ESE.

- **100 M€ HT** : Ce dossier est soumis à une contre-expertise indépendante pilotée par le SGPI

L'ambition d'une évaluation socio économique

Une démarche commune à tous les secteurs visant à chiffrer monétairement les bénéfices et les coûts d'un projet pour la collectivité, afin d'estimer s'il est collectivement souhaitable à l'aide de méthodes et valeurs tutélaires communes et réactualisées régulièrement (taux d'actualisation, valeur statistique de la vie humaine, valeur du carbone...)

- ***En quoi consiste l'évaluation socioéconomique d'un projet ?***

Evaluer la valeur sociale d'un projet pour la collectivité, *i.e.* évaluer les gains de bien-être pour la collectivité et les comparer à ses coûts

- ***Pourquoi évaluer les retombées socio-économiques des investissements publics ?***

Eclairer le décideur sur le choix des investissements les plus « utiles » à la collectivité

- ***A quoi sert une évaluation socioéconomique ?***

- **Objectivation** : objectiver les effets sur le bien-être de l'ensemble des agents au travers du bilan des acteurs
- **Opportunité** : les bénéfices résultant du projet sont-ils au moins supérieurs à ses coûts ?
- **Optimisation** : parmi plusieurs options (techniques, financières, modes de réalisation...), lesquelles créent le plus de valeur sociale ?

Dépasser le cadre d'une évaluation financière

	Evaluation financière	Evaluation socio-économique
Acteurs	Porteur de projet	Tous les agents impactés
Valorisation	Flux financiers (recettes et dépenses)	Flux financiers + effets externes (carbone, sécurité, pollution, temps...)
Option de référence	Implicitement, prolongation des dépenses habituelles sans prise en compte de rénovations et mise aux normes inéluctables	Situation la plus probable si on ne réalise pas le projet
Taux d'actualisation	Propre au porteur du projet (WACC) appliqué à des euros courants	4,5 % appliqué à des euros constants (corrigés de l'inflation)
VAN	Pour le porteur de projet	Pour la collectivité + désagrégée par acteur et par effet

La montée progressive des évaluations : les CE réalisées depuis 2013

Domaine	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 T1	Cumul	Montant médian (M€)
Hôpitaux	4	3	7	2	2	3	1	22	193
Transports	1	2	5	4	1	1	0	14	1 907
Enseignement Supérieur et Recherche	0	7	1	0	0	0	0	8	194
Autres	0	2	3	3	6	1	2	17	377
Total	5	14	16	9	9	5	3	61	296

- 1. L'obligation d'évaluation socio-économique*
- 2. Les cadres d'évaluation*

Démarche générale (Guide de l'évaluation trans-sectoriel 2017)

- Présenter le **contexte** et les **objectifs** de l'investissement
- Définir l'**option de référence** (situation contrefactuelle)
- Etudier les différentes **options d'investissement**
- Enumérer les **catégories d'acteurs** concernés
- Expliciter l'ensemble des **effets du projet** pour chacune des catégories d'acteurs
- **Identifier, quantifier et si possible valoriser monétairement les effets du projet**
- Réaliser l'**analyse coût-bénéfice** (y.c. les bilans par acteur) et l'**analyse financière**
- Présenter de manière qualitative et si possible quantifiée les **effets non monétarisés**
- Réaliser une **évaluation ex post** plusieurs années après l'investissement

L'extension du champ des externalités à valoriser

quelques exemples de valeurs normalisées

- Mortalité : Définition d'une valeur statistique de la vie humaine
- Gains en santé :
 - déclinaison sur les gains en santé (exemple typique avec l'impact de la pollution atmosphérique sur l'espérance de vie) ;
 - volonté dans le rapport Quinet d'élargir à la qualité de vie (invitation à utiliser le QALY en usage en économie de la santé pour les médicaments et les innovations thérapeutiques).
- Environnement :
 - usage systématique de la valeur carbone dans les études ;
 - volonté d'avancer sur la biodiversité (artificialisation des sols par exemple).
- Elargissement progressif au cas par cas des études
 - Conditions de travail en prison (ouverture avec le traitement de l'absentéisme).
 - Conditions de logement sur la santé (et la réussite scolaire) ;

La valeur statistique de la vie humaine :

Du rapport Boiteux (2001) au rapport Quinet (2013)

	Rapport 1994		Circulaire des routes 1994 (en euros 1994)	Valeurs 2000	
	Valeur 1993 (en euros 1993)	Valeur 1993 actualisée (en euros 1999)			
Tué	0,55 M€	0,65 M€	0,56 M€	1,5 M€	100 % projet Transports collectifs
					66 % projet Routier (1 M€)

Valeur tutélaire 2013

Valeur de la vie humaine ou valeur de la vie statistique (VVS) : 3 M€₂₀₁₀

Règle d'évolution

Ces valeurs en euros constants doivent croître au même rythme que le PIB par tête.

L'usage extensif de la VSVH au-delà de la sécurité routière

- Les travaux de référence sont beaucoup moins nombreux
- Les travaux sont beaucoup plus complexes à mener
- L'approche se heurte à des difficultés éthiques délicates (différenciation avec l'âge)
- La cohérence avec la valeur de la vie humaine n'est pas nécessairement assurée

Le rapport Quinet en reste donc à l'approche simple qui, en supposant des hypothèses très fortes sur la VSLY (constance de la valeur de l'année de vie au cours de la vie), déduit celle-ci directement de la VSL. (L=40, r 2,5%)

$$VSL = \sum_{t=1}^L VSLY (1+r)^t$$

$$VSLY = \frac{r VSL}{1 - (1+r)^{-L}}$$

Une valeur de l'année de vie (rapport Quinet)
- 115 000 euros (2010)

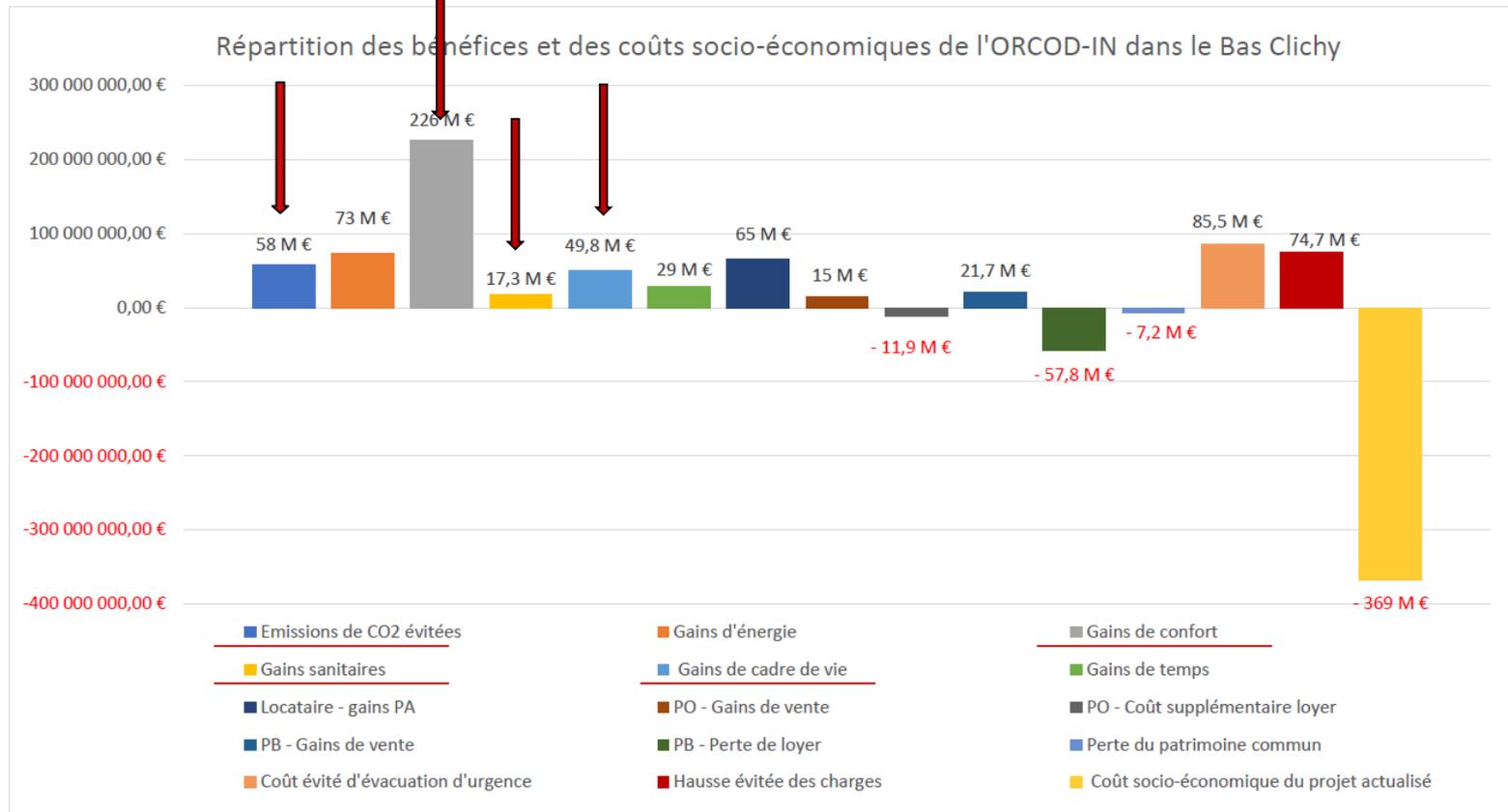
Entre 125.000 et 150.000 m€ (actualisation à
4%)

Entre 87 000 et 120 000 (actualisation 2,5%)

L'exemple d' un établissement pénitentiaire

Delta (projet-sans projet)	Indicateurs	VAN sur 40 ans
Investissement APIJ	840 places (720 + 120 en QPS)	- 127 310 795
Investissement hôpital	Equipements médicaux	- 336 506
Investissement cuisine centrale Sequedin	400 m ² ??	- 2 446 067
Coûts de fonctionnement yc salaires	306 600 JDD (840*365) en projet comme sans projet Coût JDD = 80 €/j	0
Economies de coûts de fonctionnement de Dunkerque et Haubertin	Dunkerque : - 47 450 JDD (130*365) ; Coût JDD = 100 €/j Haubertin : - 12 775 JDD (35*365) ; Coût JDD = 80 €/j	19 413 642
Gains de mutualisation (cuisines + services adm.)	Cuisines : - 5 ETP Services adm. : - 35 ETP	57 279 450
Coûts évités récidives	Loos : - 36 % de récidive Autres MA de la DI : - 5 % de récidive	197 544 671
Coûts évités suicides	1 vie sauvée	90 393 026
Coûts évités contentieux	nc	nc
Gains en accessibilité	10 500 visites par an en projet et sans projet : - 1 680 000 km parcourus en moins - 10 500 h de transport en moins 100 transferts par an en projet et sans projet : - 9 600 km parcourus en moins - 420 h de transport en moins	7 992 411
Coûts évités émissions de CO2	Cf. accessibilité	511 545
Bénéfices liés aux conditions de travail des agents	nc	nc
Valeur d'option du foncier	nc	nc
Bénéfice socio-éco territoire	nc	nc
Coût d'opportunité des fonds publics		- 14 418 074
VAN socio-économique		228 623 304
VAN par euro public investi		1,8

L'exemple de l'ORCOD-IN Clichy sous Bois



Graphique 8. Répartition des bénéfices et coûts socio-économiques de l'ORCOD-IN dans le Bas-Clichy

L'exemple de l'ORCOD-IN Clichy sous Bois

Essai de valorisation de plusieurs externalités discuté par les contre experts

Les quartiers comme celui de Bas-Clichy est caractérisé notamment par des copropriétés fragilisées, des conditions sanitaires et sociales inquiétantes et un cadre de vie peu valorisé. L'opération envisagée doit permettre de générer plus de bénéfices à la collectivité dans son ensemble que ce qu'elle ne coûte aux finances publiques.

- **Coût évité de la vie humaine** : (un mort tous les deux ans dans l'option de référence du fait des risques d'effondrement des pignons des immeubles, risques potentiels d'incendie) (10M€);
- **Economie d'énergie et diminution des émissions de CO2** (associée à la réhabilitation des logements et la construction de logements neufs : 73M€ + 57 M€);
- **Gains de confort** (suppression des problèmes associés à la vétusté et à la surpopulation des logements) Utilisation d'une étude économétrique anglaise (Fujiwara 2013) sur la qualité de logements (nuisances sonores, éclairage, humidité, condensation, pourriture, vandalisme) qui permet d'obtenir des dispositions à payer pour des améliorations de différentes caractéristiques de confort : (226 ME).
- **Gains de santé** : Travaux établissant des liens de causalité entre logement et développement des maladies. Le rapport retient deux principales pathologies (maladies mentales et tuberculose).
 - pour le volet maladie mentale (dépression et anxiété)
 - . identification des impacts (Impact d'une amélioration des travaux d'isolation sur la santé mentale étude randomisée publication *Chapman 2017*)
 - . valorisation des impacts (étude de disposition à payer *Fujiwara 2014*)
- **Gains de confort** : Discussions autour de l'impact de l'accès aux équipements sportifs et aux espaces naturels sur la santé. (Dans le rapport cet aspect est abordé très indirectement par une disposition à payer global des habitants pour obtenir des équipements extérieurs supplémentaires)

Le travail en amont des contre expertises

Comment favoriser la diffusion des pratiques d'évaluation standardisées

- **Le comité d'experts présidé par Roger Guesnerie et hébergé à France Stratégie**
- **Groupes de travail restreints et/ou élargis dans le cadre de commande ministérielle (France Stratégie)**
- **Travaux préparatoires avec les ministères**
 - Ministère de la Justice
 - Ministère en charge du Logement
 - Ministère de la Santé
- **Elaboration ou actualisation de circulaires qui encadrent les évaluations**
 - Ministère de la Culture (terminé)
 - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (en cours)
 - Ministère de la Santé (en cours)

Quelques références utiles

- Rapport QUINET, 2013 : [l'évaluation socio-économique des investissements publics](#)
- Rapport CGI, 2015 : [Ce qu'une évaluation socio-économique apporte de plus qu'une évaluation financière](#)
- Rapport IGF, 2016 : [Evaluation des procédures d'évaluation socio-économique des projets d'investissements publics](#)
- Rapport DGTTrésor et France Stratégie, 2017 : [Guide de l'ESE des projets d'investissements publics](#)
- Pages internet dédiées sur le site du SGPI (<https://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>) :
 - <https://www.gouvernement.fr/ESE>